

La Ville de Waremme constitue une réserve de recrutement d'accueillant(e)s extrascolaires

La Ville de Waremme, commune de plus de 15.000 habitants, constitue une réserve de recrutement pour son service d'accueillant(e)s extrascolaires.

Rejoignez nos équipes et contribuez à la mise en œuvre d'un cadre de vie agréable pour l'ensemble des Waremmiens !

Missions de l'accueillant(e)

Sous l'autorité de la responsable de projet, l'accueillant(e) extrascolaire (m/f/x) a pour :

➤ **Missions principales**

- Accueillir les enfants (accueil individuel, veiller à la sécurité et à leur épanouissement au sein du groupe,...) et les parents (être à leur écoute, relayer les questionnements vers l'équipe et la hiérarchie) le matin entre 7h et 8h15 et/ou le soir entre 15h30 et 18h30 ainsi que le mercredi de 12h à 18h30 ainsi que durant les vacances scolaires entre 7h00 et 18h30.
- Être chargé(e) de la préparation des repas et de la surveillance sur le temps de midi au sein des écoles et pendant les vacances scolaires.
- De mettre en œuvre le projet d'accueil et pédagogique (animation d'ateliers pédagogiques variés, jeux libres,...) et veille au respect du règlement d'ordre intérieur.
- Proposer l'aide aux devoirs.
- Participer à la gestion administrative des accueils qu'il/elle encadre : collecte et classement de données spécifiques (enfants, fréquentation,...), préparation et diffusion d'informations (notes, formulaires d'inscription,...).
- Veiller au respect du matériel mis à disposition et à la bonne utilisation des fournitures.
- Être disposé à travailler selon un horaire variable et coupé entre 7h et 18h30 (accueils du matin, du midi et du soir) ; à prester l'horaire dans les différentes implantations scolaires communales.

Conditions :

Conditions générales de recrutement -à défaut de remplir ces conditions, la candidature sera déclarée irrecevable :

- Être âgé de 18 ans au moins et être porteur d'un diplôme, titre ou brevet suivants, au moment de la désignation par l'autorité :
 - ✓ Enseignement secondaire à temps plein : tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique du niveau de l'enseignement technique secondaire



- o supérieur, tels que
 - o en technique de qualification : agent d'éducation ; animateur(trice); éducateur(trice).
 - o en professionnel : puériculteur(trice).
 - ✓ Enseignement secondaire en alternance : auxiliaire de l'enfance en structures collectives ; moniteur(trice) pour collectivité d'enfants.
 - ✓ Enseignement de promotion sociale : Tout diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur, tels que : Auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans dans une structure collective; Auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile; Auxiliaire de la petite enfance; formation d'Animateur(trice) socioculturel(le) d'enfants de 3 à 12 ans; Animateur(trice) de groupes d'enfants; Animation d'infrastructures locales; Auxiliaire de l'enfance.
 - ✓ Autres formations : Brevet d'Animateur(trice) de centres de vacances (BACV) délivré en vertu du décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances; formations reconnues ou modules de formation accélérée reconnus par le Gouvernement en application de l'article 42 de l'arrêté du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil en ce qui concerne le personnel d'encadrement des maisons d'enfants et les accueillant(e)s d'enfants; brevet d'instructeur(trice) en éducation physique, sport et vie en plein air délivré par la direction centrale des organisations de jeunesse et des organisations d'adultes selon les critères de l'arrêté ministériel du 20 mai 1976; brevet de moniteur(trice) ou d'entraîneur(se) délivré par l'administration de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air.
 - ✓ Être titulaire de la formation de base d'accueillant(e) extrascolaire (100h) ou s'engager à la réussir dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en fonction
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique en l'occurrence le français — jugée satisfaisante en regard de la fonction à exercer ;
 - Être citoyen.ne de l'Union européenne ;
 - Jouir des droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction (extrait du casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois) ;
 - Être en bonne condition physique au regard de la fonction ;
 - Être autonome au niveau de ses déplacements dès l'entrée en fonction en étant conscient(e) que certaines implantations scolaires ne sont pas accessibles en transports en commun

Conditions :

- Réussir l'épreuve de sélection organisée avec un minimum de 60%, soit une épreuve orale visant, entre autres, à évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations, évaluer ses compétences, évaluer ses aptitudes et évaluer son niveau de raisonnement.

La commission de sélection se réserve le droit d'effectuer une sélection préalable des candidats sur base des lettres de motivation, CV et l'expérience dans la fonction.



Nous offrons :

- Contrat à durée déterminée (maximum la durée de l'année scolaire)
- Une échelle barémique E2 de la fonction publique (min : 29 407,64 € - max : 34 539,31€ annuels indexés) ;
- Conformément aux barèmes en vigueur à l'administration communale ; en fonction de l'ancienneté valorisable sans limitation pour le service public et jusqu'à 6 ans dans le secteur privé ;
- Prime de fin d'année et pécule de vacances ;
- Remboursement à 100% des frais de déplacement en transports en commun ;
- Indemnité de vélo (0,35 € / kilomètre) ;
- Constitution d'une réserve de recrutement d'une durée de 3 ans renouvelable.

Epreuves :

Une épreuve orale portant sur 50 points. La réussite de cet examen nécessite un résultat de minimum 60%.

L'épreuve orale se déroulera le 4 juin 2026 et / ou le 5 juin 2026 en journée.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Extrait de casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois ;
- Copie des diplômes ;

Les dossiers doivent être adressés au plus tard pour le 20 mai 2026 soit par :

- Courrier recommandé au Collège Communal, c/o M. le Directeur général, Rue Joseph Wauters, 2 à 4300 WAREMME
- Courriel, en format PDF, à : accueil.extrascolaire@waremme.be
- Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de madame Iliana Payez, responsable de projet par mail accueil.extrascolaire@waremme.be
- Les candidatures incomplètes à la date du 20 mai 2026 ne seront pas prises en considération pour la sélection.



Protection des données à caractère personnel

La Ville de Waremme respecte votre vie privée et la protection de vos données personnelles. Les informations recueillies par le Département des Ressources humaines dans le cadre de cette offre d'emploi seront utilisées conformément à la législation en vigueur (RGPD) pour traiter votre candidature ou éventuellement pour vous communiquer par la suite toute autre offre qui pourrait correspondre à votre profil. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement sur l'utilisation des données personnelles communiquées dans le cadre de la présente offre en adressant un courriel à personnel@waremme.be.

